

Copropriété 6, rue Jean Wyrsh - Mise à disposition d'un local supplémentaire au Département du Doubs - Avenant à la convention du 1^{er} octobre 1980

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par convention en date du 1^{er} octobre 1980, la Ville a mis à la disposition du Département du Doubs des locaux situés 6, rue Jean Wyrsh, pour le fonctionnement d'un centre médico-social.

En raison du développement du quartier Saint-Claude, ces locaux sont devenus trop exigus, et de ce fait ne répondent plus aux besoins de l'accueil du public.

Il se trouve qu'un local de 83 m², jouxtant le local occupé actuellement par le Département (situé sur le même palier) a été libéré récemment par le CCAS ; en effet, le Centre d'Initiation à l'Economie Sociale et Familiale de Saint-Claude a fermé ses portes le 17 janvier 1997, ses activités ayant été transférées à Fontaine-Ecu.

Le Département ayant souhaité occuper les locaux laissés vacants par le CIESF, il est proposé de lui louer ces locaux moyennant le versement d'un loyer de 40 000 F par an (conforme à l'estimation des Domaines), charges locatives en sus.

Ce loyer sera révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction.

Le Département réalisant des travaux de remise en état des lieux (estimation de 67 000 F), il est proposé une gratuité de loyer pendant 20 mois.

Sur avis favorable de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention du 1^{er} octobre 1980 à intervenir sur ces bases, qui prendra effet à la date de mise à disposition des locaux au Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.